

Centrale Photovoltaïque au Sol

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur la demande de permis de construire relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et à l'édification de locaux techniques, sur le site des Landes de la Soucarède sur le territoire de la commune de GRABELS, formulée par la société SAS NEOEN dont le siège social est situé 33, Avenue du MAINE –Tour Montparnasse – BP 108 – 75755 PARIS CEDEX 15.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° 034 116 12M 0004 du 20 avril 2012 conformément aux dispositions du décret 2009-1414 du 19 décembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité qui soumet à enquête publique les travaux d'installations d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installée sur le sol dont la puissance crête est supérieure à deux cent cinquante kilowatts.

Le projet porte sur une puissance installée d'environ 4,17 Mega Watts crête et représente en équivalent foyer la production énergétique de 1812 foyers. Il porte sur une superficie de 15,37 ha. Il concerne un parc de structures mobiles conjuguant des trackers (une hauteur maximale de 5 m), un axe pour les modules de type polycristallin et 2 axes pour les modules solaires à concentration.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact conformément à l'article R.122-8 du code de l'environnement. En application de l'article R 122-13 du même code, le dossier a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, qui a rendu son avis le 23 mai 2012. Ces documents sont joints au dossier d'enquête publique

Cette demande sera soumise à une enquête publique du **Lundi 1^{er} octobre 2012 au Vendredi 2 novembre 2012 inclus**. Cette enquête est organisée par l'arrêté préfectoral du 22 août 2012.

Monsieur M. Georges RIVIECCIO, Colonel de l'armée de terre, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Marcel BOURCELOT, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Grabels, commune d'implantation du parc photovoltaïque, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Grabels, seule commune concernée par l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie **de Grabels** les :

- **Lundi 1^{er} octobre 2012 de 9h à 12h00 (ouverture de l'enquête publique)**
- **Samedi 13 octobre 2012 de 14h00 à 17h00**
- **Jedi 18 octobre 2012 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 24 octobre 2012 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 2 novembre 2012 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique)**

..../...

Toute personne pourra prendre connaissance à réception et pendant un an à la mairie de Grabels et à la préfecture de l'Hérault du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces documents et les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : <http://www.herault.pref.gouv.fr>

La décision, prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'implanter une centrale photovoltaïque au sol et des locaux techniques à GRABELS ou un refus.
